

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 6 JUILLET 2020**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 juillet 2020 au bureau municipal à 18 h 30.

Présents à la séance sont Mme la présidente June Smith et Mme la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture.

RÉSOLUTION # 20-07-29
OUVERTURE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION # 20-07-30
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin, 2020.
 4. Varia ouverts :
 - 4.1. Demande au député concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - 4.2. Donner un mandat de courtage pour la mise en vente de Place des Marronniers;
 - 4.3. Demande d'annulation de facture du service incendie lors d'une sortie de route;
 5. Période de questions.
 6. Date de la prochaine séance : Lundi 3 août 2020, 18 h 30, au bureau municipal.
- Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 20-07-31
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 1 JUIN 2020

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le juin 2020 soit approuvé tel que soumis.

4. VARIA OUVERT

4.1 Demande au député concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » est répartie par circonscription électorale provinciale;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres de routes locales, soit plus de 45 km pour la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les députés, en collaboration avec les municipalités et les MRC, établissent une programmation annuelle des travaux d'amélioration en privilégiant le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques asphaltées de Métis-sur-Mer nécessitent du rapiéçage réalisé en régie;

CONSIDÉRANT QUE Métis-sur-Mer conjointement avec Ste-Flavie a fait l'acquisition d'une remorque chauffante;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de demander une aide à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, d'un montant de 25 000 \$, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2020 », pour l'achat d'asphalte chaude afin de procéder au rapiéçage de la rue Principale et de la rue Beach.

4.2 Donner un mandat de courtage pour la mise en vente de Place des Marronniers.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer possède un terrain situé à Place des Marronniers d'une superficie de 40 235 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est conforme pour un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce terrain le long de la route 132 est zonée commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire vendre ce terrain à des fins de développement;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de désigner Mme Geneviève Côté, agente immobilière, pour être courtière de la vente de ce terrain, désigne le directeur général pour signer tous documents nécessaires au contrat de courtage et détermine le prix de vente à 124 900 \$.

4.3 Demande d'annulation de facture du service incendie lors d'une sortie de route.

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a été appelé par la centrale d'urgence afin de prévenir un incendie de véhicule le dimanche 26 janvier vers 12h30 lors d'une sortie de route sur la route 132;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du véhicule n'est pas un résident de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement #07-30 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule amendement le règlement #04-20, la municipalité a facturé le service au propriétaire du véhicule pour l'intervention;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de rejeter la demande de M. Patrick Veillet d'annuler la facture #8 du service incendie et demande à M. Veillet de payer le montant de 909.74 \$ pour la sortie du service incendie lors de cette sortie de route du 26 janvier dernier..

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite a été reçue par courriel, par la poste et au bureau.

6. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 3 août 2020 à 18h30 au bureau municipal.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 20-07-32
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h34.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier